Bourg-en-Lavaux
Conseil communal

REGISTRE DES INTÉRÊTS
DÉCLARATION

Nom : Gaillard **Prénom : Arnaud** **Groupe : PLR-ICD**

Base légale	Intérêts
Art. 55.- Le bureau tient un registre des intérêts En prenant ses fonctions au sein du conseil, chaque membre présente au bureau :	
a) ses activités professionnelles lucratives ou non lucratives ;	- Etudiant en physiothérapie à Lausanne. - Arbitre 2è ligue INTER au sein de l'ACVF - Moniteur de ski à l'ESS les Diablerets
b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration, de direction, et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements, de droit privé ou de droit public ;	- Président de la société de jeunesse de Pluidoux
c) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la confédération, du canton ou de la commune ;	- Aucune
d) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.	- Aucune
Les intérêts en lien avec un objet discuté en commission ou lors d'une séance de conseil doivent également être déclarés oralement.	
Le bureau s'assure de la mise à jour annuelle de la déclaration d'intérêts de chaque conseiller.	
Le registre des intérêts est public	

Lieu et date : Epesses, Le 4 septembre 2025 Signature :